



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT dûment convoqué le 2 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire l'Espace Arlabosse, sous la présidence de Monsieur Patrice FOURNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19

Présents :

Mesdames : TEULET Nathalie – MELLAC Thérèse – FONTAINE Claudine - FOURNIER Claire - Florence GIRARDEY - MOUCHOT Anne-Sophie – DI GIOVANNI Laure

Messieurs : FOURNIER Patrice – CHAU-VAN Jean-Louis – MOUCHOT Sébastien – NOIROT Jean-Louis – RAZAC Jean – GINCHELOT Yves - ZANARDO Alain – Jacques FERRAT – Jean-Louis BONNEFOY – Johan CHARPENTIER

Absent : VILANOVA Monique, Cédric BOSSUET

Procuration : VILANOVA Monique donne pouvoir à Jean RAZAC, Cédric BOSSUET donne pouvoir à ZANARDO Alain

Secrétaire de séance : Thérèse MELLAC

Monsieur le Maire fait l'appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h12. Madame hère MELLAC est désignée secrétaire de séance. Monsieur le Maire soumet ensuite à approbation le procès-verbal du précédent conseil municipal du 28 septembre 2021 approuvé à la majorité.

83 07.12.2021 – INTERCOMMUNALITE - AVIS RELATIF A LA FUSION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES ET L'AGGLOMERATION D'AGEN

Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER

Par délibération en date du 8 Juillet 2021, le conseil de l'Agglomération d'Agen a voté en faveur d'une fusion avec la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres au 1er Janvier 2022 par 42 voix pour, 20 contre et 4 abstentions.

Par délibération en date du 9 septembre 2021, le conseil de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) a également voté en faveur de cette fusion par 16 voix pour et 9 contre et a saisi le Préfet de Lot-et-Garonne en ce sens.

A la suite de la volonté commune de fusion exprimée par l'Agglomération et la CCPAPS, Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne a été saisi d'une demande d'arrêté de projet de périmètre du nouvel EPCI envisagé.

C'est cet arrêté du 10 septembre que Monsieur le Préfet soumet à l'approbation des 44 communes incluses dans le projet de fusion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (avec 3 abstentions), décide de donner un avis favorable à la fusion de l'Agglomération d'Agen avec la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres en un seul Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre,

84 07.12.2021 – DESIGNATION MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER

L'article L 2121-22 du CGCT, Code général des collectivités territoriales, donne la possibilité pour le conseil municipal de former des commissions, dans les communes de plus de 1 000 habitants, chaque commission doit permettre la représentation des différents groupes. Ainsi, suite à la démission d'un élu et à l'arrivée de M. FERRAT, il est proposé de modifier le nombre et les membres des commissions.

COMMISSIONS COMMUNALES	MEMBRES		
FINANCES / BUDGET	Jean RAZAC Anne –Sophie MOUCHOT Yves GINCHELOT	Laure DI-GIOVANNI Jean-Louis CHAU-VAN Thérèse MELLAC	Nathalie TEULET Cédric BOSSUET Johan CHARPENTIER Alain ZANARDO
TRAVAUX VOIRIES	Jean-Louis NOIROT Jean RAZAC Yves GINCHELOT	Sébastien MOUCHOT Jean-Louis CHAU-VAN Jean-Louis BONNEFOY	Cédric BOSSUET Alain ZANARDO
URBANISME AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Sébastien MOUCHOT Jean RAZAC Yves GINCHELOT	Jean-Louis NOIROT Jean-Louis CHAU-VAN Jean-Louis BONNEFOY	Johan CHARPENTIER Cédric BOSSUET Alain ZANARDO Jacques FERRAT
AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE	Nathalie TEULET Anne –Sophie MOUCHOT Sébastien MOUCHOT	Jean-Louis CHAU-VAN Thérèse MELLAC Claire FOURNIER	Monique VILANOVA Alain ZANARDO Florence GIRARDEY

Un amendement a été proposé pour la remise en place d'une commission Communication. L'amendement a été soumis au vote. Il a été récolté 8 pour son maintien et 11 contre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention, 6 votes contre), décide d'approuver la composition des 4 commissions communales.

85 07.12.21 – FONCTIONNEMENT – CONVENTION AGGLOMERATION AGEN LOGICIEL ATELIER FISCAL

Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT

L'Agglomération d'Agen a conclu avec la société « FISCALITE & TERRITOIRE » un marché de prestation de services pour l'utilisation et la gestion d'un logiciel donnant accès à des données fiscales. L'Agglomération d'Agen souhaite mettre en commun ce moyen. Ainsi, il est proposé aux communes membres un règlement de mise à disposition de ce logiciel tel que prévu par l'article L.5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce logiciel est déjà mis à disposition de la Ville d'Agen, qui paie les droits d'usage qui la concerne dans le cadre de la convention de mutualisation existante. En conséquence, la ville d'Agen n'est pas intégrée dans la liste des communes adhérentes au dispositif, le coût des droits d'usage sont de 297,46 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le Maire à signer la convention liant l'Agglomération d'Agen et la commune de Roquefort.

86 07.12.21 – ECOLES – RECRUTEMENT ET REMUNERATION D'ENSEIGNANTS : TAUX HORAIRES DES ETUDES SURVEILLEES ET ETUDES DIRIGES DES ENSEIGNANTS

Rapporteur : Madame Nathalie TEULET

La Trésorerie Générale d'Agen demande à ce que la commune puisse à nouveau délibérer sur les tarifs des études dirigées et surveillées des enseignants en les nommant précisément. Les taux horaires des interventions pour les études dirigées à 22,34 €/heure et pour les études surveillées à 11,91 € brut/heure restant les mêmes, fixés par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le Maire à recruter un ou plusieurs fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer les études dirigées et études surveillées du périscolaire.

87 07.12.21 – ASSOCIATIONS – DEGREVEMENT PARTIEL DES TARIFS DE L'ESPACE ARLABOSSE POUR L'ASSOCIATION CHACHA-CLUB POUR L'ANNEE 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN

L'association du Chacha Club a demandé un dégrèvement total des 3000 € de la location de l'espace Arlabosse pour l'année 2020 en raison du confinement.

Une modification de la convention avait été faite une proposition de loyer de 2000 € au lieu de 3000 €.

A l'été 2021, lors du conseil municipal il avait été proposé de délibérer sur dégrèvement total du loyer, mais les élus souhaitaient avoir des informations financières complémentaires et ne s'étaient pas prononcé, en attendant l'AG de l'association de novembre 2021. Aujourd'hui après avoir participé à l'AG de l'Association, les élus proposent que le ChaChaClub puisse payer un loyer de 1000 € pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander au ChachaClub de payer 1000 € de loyer au titre de l'année 2020.

88 07.12.21 – FINANCES – OUVERTURE DE CREDIT 25 % EN INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Parallèlement, dans le même article, pour la section Investissement et en attendant l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, le montant budgétisé en dépenses d'équipement en 2021 était de 242 065.51 € / 4 = 60 516.38 €.

LISTE DETAILLEE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUR LA DEMANDE D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2022 A HAUTEUR DE 25% DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS VOTEES EN 2021

N° D'OPERATION	INTITULE	ARTICLE	MONTANT DES 25%
10	Voirie communautaire	2152	0
11	Voirie communale	2183	25 000
12	Mairie	2135	10 000
16	Ecoles	2135	10 000
18	Bâtiments communaux	2135	10 000
21	Salle des fêtes	2135	5 000
24	ADAP	2135	0
28	CM DES JEUNES	2135	0
29	Matériels techniques	2158	500
			60 500€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 60 500 € représentant le quart des dépenses d'investissement de l'exercice précédent.

89 07.12.21 – FINANCES – PLAN FINANCEMENT – AMENAGEMENT RUE DU 19 MARS 1962

Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER

Les communes peuvent obtenir des aides pour la réalisation de projets importants d'investissement dans le cadre d'aménagements communaux.

Un aménagement de la rue du 19 mars est prévu pour une somme de 239 565,00 € HT

- Les élus souhaitent aménager une **piste cyclable**. Les travaux étant estimés à 124 890 € HT pour cette sous-opération.
- En complément de la piste cyclable **divers travaux de réseaux** sont prévus, notamment le réseau d'eaux pluviales pour un montant de 63 950,00 € HT,
- Par ailleurs afin de rendre sécuritaire les aménagements ci-dessus, il est proposé de créer un **réseau d'éclairage public** pour un montant de 50 725 € HT,

Le plan de financement serait le suivant :

Libellé	Montant en € HT
Création de la piste cyclable (sur base de 124 890 € HT) Plan France relance vélo - 50 %	62 445,00 €
Création de la piste cyclable (sur base de 124 890 € HT) Fond de concours Schéma vélo Agglomération Agen : 30 %	37 467,00 €
Création de la piste cyclable (sur base de 124 890 € HT) FST Agglomération Agen - Développement Durable 10 %	12 489,00 €
Création de la piste cyclable (sur base de 124 890 € HT) Autofinancement de la commune de Roquefort : 10 %	12 489,00 €
Aménagement réseaux eaux pluviales (sur la base de 63 950,00 € HT) Convention de mandat Agglomération Agen Eaux pluviales 50 %	31 975,00 €
Aménagement réseaux eaux pluviales (sur la base de 63 950,00 € HT) FST Agglomération Agen – Voirie 25 %	15 987,50 €
Aménagement réseaux eaux pluviales (sur la base de 63 950,00 € HT) Autofinancement de la commune de Roquefort 25 %	15 987,50 €
Eclairage public (sur la base de 50 725 € HT) Convention de mandat Agglomération Agen Eclairage public 50 %	25 362,50 €
Eclairage public (sur la base de 50 725 € HT) Autofinancement de la commune de Roquefort : 50 %	25 362,50 €
TOTAL HT	239 565,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- Valider le plan de financement pour l'aménagement de la Rue du 19 mars,
- Solliciter les organismes cités ci-dessus pour l'octroi d'une subvention,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ses demandes de subvention,
- Inscrire les subventions au budget 2022.

Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER

Un aménagement de la rue du Fon du bois pour une somme de 240 965,00 € HT.

- Les élus souhaitent aménager une **piste cyclable**. Les travaux étant estimés à 120 245 € HT pour cette sous-opération.
- En complément de la piste cyclable **divers travaux de voirie** sont prévus pour améliorer la voirie pour un montant de 76 355 € HT
- **Des travaux liés aux réseaux d'eaux pluviales sont également prévus** pour un montant de 21 765,00 € HT,

- Par ailleurs afin de rendre sécuritaire les aménagements ci-dessus, il est proposé de créer un réseau d'éclairage public pour un montant de 22 600,00 € HT

Libellé	Montant en € HT
Création de la piste cyclable (sur base de 120 245 € HT) Plan France relance vélo - 50 %	60 122,50 €
Création de la piste cyclable (sur base de 120 245 € HT) Fond de concours Schéma vélo Agglomération Agen : 30 %	36 073,50 €
Création de la piste cyclable (sur base de 120 245 € HT) Département – Opération sécurité routière – chemins piétons/cycles	15 250,00 €
Création de la piste cyclable (sur base de 120 245 € HT) Autofinancement de la commune de Roquefort : 10 %	8 799,00 €
Divers travaux de voiries (sur la base de 76 355 € HT) Répartition du produit des amendes de police 8 %	6 080,00 €
Divers travaux de voiries (sur la base de 76 355 € HT) FST Agglomération Agen – Voirie 46 %	35 137,50 €
Divers travaux de voiries (sur la base de 76 355 € HT) Autofinancement de la commune de Roquefort : 46 %	35 137,50 €
Aménagement réseaux eaux pluviales (sur la base de 21 765,00 € HT) Convention de mandat Agglomération Agen Eaux pluviales 50 %	10 882,50 €
Aménagement réseaux eaux pluviales (sur la base de 21 765,00 € HT) Autofinancement de la commune de Roquefort 50 %	10 882,50 €
Eclairage public (sur la base de 22 600 € HT) Convention de mandat Agglomération Agen Eclairage public 50 %	11 300,00 €
Eclairage public (sur la base de 22 600 € HT) Autofinancement de la commune de Roquefort : 50 %	11 300,00 €
TOTAL HT	240 965,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- Valider le plan de financement pour l'aménagement de la Rue du Fon du bois,
- Solliciter les organismes cités ci-dessus pour l'octroi d'une subvention,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ses demandes de subvention,
- Inscire les subventions au budget 2022.

Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT

Les communes peuvent solliciter une aide au titre du FST (Fonds de Solidarité Territoriale) pour le financement de leurs travaux d'aménagement sur les bâtiments communaux ou la voirie communale.

Opérations éligibles prévues en 2021		Nature	Montant HT	%	FST 2022
1	Voiries	Aménagement d'arrêts de bus et passage piéton sur RD 119	61 000,00	37 %	22 570,00
Opérations éligibles prévues en 2022		Nature	Montant HT	%	FST 2022
1	Voiries	Aménagement Rue du 19 mars	63 950,00	25 %	15 987,50
		Aménagement sécuritaire Rue du Fon du bois	76 355,00	46 %	35 137,50
2	Développement Durable	Aménagement d'une piste cyclable Rue du 19 mars	124 890,00	10 %	12 489,00
3	Aménagements des espaces publics	Mobilier urbain espaces publics	10 000,00	50 %	5 000,00
4	Equipements communaux de proximité	Renouvellement ordinateurs et mobiliers mairie et école	10000,00	50 %	5000,00
8	Défense incendie	Diagnostic et Schéma Incendie	21 800	50 %	10 400,00
			TOTAL 2022		84 014,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention), décide de :

- d'approuver la liste de travaux énumérés ci-dessus,
- de solliciter l'Agglomération d'Agen pour une aide au titre du FST pour le financement des travaux d'aménagement énumérés ci-dessus pour l'année 2022,
- donner tout pouvoir à monsieur le maire pour entreprendre les formalités se rapportant à cette affaire,
- de prévoir que les crédits afférents à ces travaux soient inscrits au budget de la commune.

92 07.12.2021 – INTERCOMMUNALITE – AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE « BARREAU ET PONT DE CAMELAT »

Rapporteur : Monsieur Patrice FOURNIER

Dans le cadre de l'enquête publique unique concernant le projet du barreau et du pont de Camélat, situé sur les communes de Colayrac St Cirq, le Passage d'Agen et Brax, la Mairie de Roquefort souhaite donner un avis. Ainsi, au vu de l'augmentation du trafic prévisible sur la rocade Ouest entre 13 000 et 15 000 véhicules par jour, notamment des poids lourds, entre le giratoire G3 et G4, il est demandé une réflexion sur la protection des habitants vis-à-vis des nuisances sonores avec la réalisation d'un mur anti-bruit ou toute autre protection, le long de la rocade depuis le rond-point de la RD119 de Brax jusqu'au droit de la Zac Sun Valley.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions), décide de :

- **De donner un avis favorable** assorti de demandes de protection des habitants contre les nuisances sonores le long de la RD 119 jusqu'au lotissement du Clos des vergers et le long de la rocade jusqu'au droit de la Zac Sun Valley,
- **de demander à M. la Maire** de porter cette contribution auprès du commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête publique,
- **donner tout pouvoir** à monsieur le maire pour entreprendre les formalités se rapportant à cette affaire,

Rapporteur : Madame CLAUDINE Fontaine

Dans le cadre de la journée de Noël et l'organisation d'un marché de Noël, il est proposé que pour l'année 2021, les stands des exposants soient mis à disposition gratuitement. La Mairie va organiser une tombola, il est donc proposé aux élus de délibérer sur le montant des tickets :

- 1 ticket : 2 €
- 3 tickets : 5 €

Des lots offerts par les exposants seront donc proposés à cette tombola.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider les tarifs proposés pour la tombola de la journée de Noël :

- 1 ticket : 2 €
- 3 tickets : 5 €

La séance est clôturée à 20h30.

Secrétaire de séance

Thérèse MELIAC

